



# FORUM SUR LA REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'YERRES DE COMBS-LA-VILLE

**Jeudi 25 novembre 2021**

**Lieu** : Hôtel de ville de Combs-la-Ville

**Horaires** : de 18h00 à 20h30

**Rédacteur** : Héloïse RAMBAUD - animatrice du SAGE de l'Yerres

## OBJET DE L'ÉVÉNEMENT

Le forum de Combs-la-Ville portait sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres. Il s'agissait de la dernière séance participative (après les forums d'Epinay-sous-Senart du 14 octobre et de Fontenay-Trésigny du 22 novembre) permettant de partager et d'échanger auprès du grand public sur trois thématiques autour de la révision du SAGE :

- Travailler avec la nature ;
- Développer la démarche participative ;
- Mettre en évidence des opérations exemplaires en lien avec le principe 3 de la stratégie du SAGE « la mise en valeur et l'expérimentation pour soutenir le conseil ».

L'évènement était accessible en présentiel ainsi qu'en visio-conférence.

La séance a commencé à 18h00.

## ELUS ET ASSOCIATIONS PRESENTS

- Monsieur Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville et Président de la CLE du SAGE de l'Yerres ;
- Monsieur Dominique VIGNEULLE, Maire adjoint de Combs-la-Ville ;
- Monsieur Christian GHIS, Conseiller municipal de Combs-la-Ville et Vice-Président du SyAGE ;
- Monsieur Claude LUTTMANN, Conseiller municipal de Combs-la-Ville ;
- Monsieur Philippe CHARPENTIER, Maire de Limoges-Fourches et Vice-Président du SyAGE ;

SyAGE

---

Compte rendu du Forum de Combs-la-Ville du 25 octobre 2021 sur la révision du SAGE de l'Yerres



- Madame Mireille FRIC, membre d'Essonne Nature Environnement et membre de la CLE du SAGE de l'Yerres ;
- Maison de la Nature ;
- Fédération de Pêche 77 ;
- Association environnementale les Coquelicombs.

## SYNTHESE DES ECHANGES

### 1. Présentation en Plénier

Monsieur le Maire de la commune de Combs-la-Ville et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres, Guy GEOFFROY, introduit la séance. Il rappelle l'historique du SAGE depuis 2003 et le cadre de sa mise à jour par rapport aux enjeux climatiques.

Le garant de la concertation explique également son rôle et celui de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans la démarche de révision du SAGE de l'Yerres.

Le bureau d'étude ASca présente ensuite le projet de révision du SAGE.

Les participants du forum ont montré un fort intérêt pour les problématiques présentes sur le bassin versant en lien avec la gestion et la préservation de la ressource en eau. Plusieurs interrogations ont été émises sur ce sujet :

- La gestion des nappes phréatiques fait-elle partie des thématiques du SAGE ?
  - ➔ Oui, les eaux souterraines tout comme les eaux de surface sont prises en compte dans le SAGE. Pour les eaux de surface, il peut s'agir de cours d'eau, de zones humides ou encore de mares. AQUI'Brie est une association très présente sur le territoire qui assure un suivi de la nappe.
- Quels sont les leviers dont dispose le SyAGE et le SAGE pour la gestion des crues et des eaux pluviales ?
  - ➔ Le SAGE a un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui contient des préconisations. Les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec la PAGD. Par exemple, le PAGD préconise de mettre les zones humides avérées en zone Nzh (une classification du sol qui interdit certaines constructions) dans les plans de zonage des PLU.
- Peut-on contraindre des communes à respecter certaines réglementations ?
  - ➔ Oui, les documents d'urbanisme ont obligation de respecter le règlement du SAGE (ils doivent être en conformité stricte avec ce document). En revanche, on ne peut



pas tout mettre dans le règlement du SAGE, il faut notamment que les règles soient cohérentes avec la réglementation nationale.

- Les associations font part du fait que les événements « exceptionnels » de crue sont de moins en moins exceptionnels et qu'au contraire, les épisodes de sécheresse vont être de plus en plus forts.
  - ➔ En redonnant à la rivière sa nature d'origine (cours d'eau méandré plutôt que linéaire, avec des berges restaurées et des zones d'expansion des crues et une restauration de la continuité écologique par exemple), on peut limiter les événements climatiques.
  - ➔ La nature se régularise toute seule. Il faut continuer de mettre en place des projets multifonctionnels (comme ça a été le cas à Soignolles-en-Brie).
  - ➔ Concernant les inondations, il est remarqué que les zones d'expansion des crues ne concernent pas que l'amont du bassin versant si l'on se base sur des solutions naturelles (exemple : la renaturation des berges de l'Yverre à Villeneuve-Saint-Georges dans le quartier Blandin).
- Quels sont les contacts du SyAGE au niveau agricole ?
  - ➔ Le SyAGE est en contact avec la chambre d'agriculture. Nous sommes également en contact avec des agriculteurs qui sont concernés par des projets ou nous sollicités sur certains sujets liés à l'eau. Les syndicats agricoles peuvent aussi nous contacter.
- ❖ Récemment, certains petits cours d'eau ont été déclassés. Cela pose problème car ils ne sont alors plus soumis aux mêmes réglementations et au même suivi que les cours d'eau classés. Il y a alors de gros problèmes sur la qualité de ces eaux, notamment avec les produits phytosanitaires.
  - ➔ L'association AQUI'Brie a mis en place des lagunes pour capter les produits phytosanitaires sur certains de ces cours d'eau (c'est une méthode au stade expérimental). Pour limiter les apports en produits chimiques, la réglementation nationale impose une bande enherbée de 5 m de part et d'autre des cours d'eau (cf. arrêté du 12 septembre 2006, relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires).
- ❖ Face aux pressions politiques et au « lobby » agricole, on n'arrivera jamais à proposer des solutions naturelles.
  - ➔ Il ne faut pas imposer des projets aux agriculteurs, mais se concerter avec eux, leur proposer des projets (et non les imposer) et co-construire les projets pour qu'eux aussi puissent y trouver leur compte.
- ❖ Il est recommandé de travailler sur la mise en place d'une cartographie mettant en évidence la vulnérabilité intrinsèque des nappes d'eau souterraines. Il est également conseillé de réaliser une carte des zones humides avérées et de ne pas laisser aux



promoteurs, via les bureaux d'études, le soin de vérifier ou non l'existence de zones humides sur les parcelles de projets.

## 2. Atelier 1 : Travailler avec la nature

L'objectif de cet atelier était d'interroger les participants sur la question : « Que peuvent vous apporter les solutions fondées sur la nature ? ». Il s'agissait de recueillir les ressentis des participants sur la thématique « travailler avec la nature », notamment grâce à la présentation de plusieurs projets concrets sur le territoire.

Les remarques émises lors de cet atelier sont les suivantes :

- Il est difficile de trouver des aspects négatifs à ce type de projets.  
➔ Plusieurs exemples d'aspects négatifs ont été évoqués : la présence de moustiques en zones humides, l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les cimetières.

## 3. Atelier 2 : Développer la démarche participative

L'objectif de cet atelier était d'interroger les participants sur la question « Comment les acteurs locaux peuvent-ils être intéressés pour participer à des projets (des chantiers participatifs par exemple) dès leur phase de conception ? ». Il s'agissait d'identifier les motivations qui pourraient mobiliser les habitants pour participer aux projets du SAGE.

Les remarques émises lors de cet atelier sont les suivantes :

- Les ateliers de sensibilisation permettent une meilleure acceptation des projets basés sur des solutions fondées sur la nature.
- Il faut développer l'aspect de co-construction. Il est triste de constater que sur une commune de 20 000 habitants, environ 13 personnes seulement sont présentes à ce forum, dont la moitié qui ne vient pas de la commune.
- Il faut des « carottes » pour améliorer la participation : offrir des cadeaux pour motiver les gens à participer (offrir des sachets de graines, des guides d'identification des espèces, etc.). Il faut que le grand public puisse y trouver son compte.  
➔ Il est signalé que cette proposition suppose une méthodologie rigoureuse de participation. Le risque est que les citoyens se sentent manipulés et se désintéressent des projets.
- La charte de participation du public disponible sur le site de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est évoquée comme étant un outil pouvant être proposé à tous les opérateurs du territoire.



- Il faut que la population soit informée des projets participatifs. Pour cela, un réseau pourrait être mis en place entre les associations environnementales du bassin versant et le SyAGE. Les événements mis en place par les associations ou par le SyAGE pourraient être communiqués en interne ainsi qu'à l'externe par les membres du réseau.
  - Les informations devraient être davantage relayées sur les réseaux sociaux.
  - Les écoles qui proposent des formations liées à l'environnement et à la gestion du paysage pourraient être sollicitées pour participer à des chantiers participatifs.
  - Il faut s'appuyer plus sur le réseau associatif et le considérer comme partenaire. Il ne faut pas dépendre du bon vouloir ou non des seuls élus. Il ne faut pas penser qu'un message Facebook touche tout le monde. C'est un canal de communication parmi d'autres.
4. [Atelier 3 : Mettre en évidence des opérations exemplaires en lien avec le principe 3 de la stratégie du SAGE « la mise en valeur et l'expérimentation pour soutenir le conseil ».](#)

L'objectif de cet atelier était de demander aux participants d'identifier concrètement des idées, des projets, qui pourraient avoir du sens pour les habitants.

Les remarques émises lors de cet atelier sont les suivantes :

- Il serait pertinent d'organiser des journées de nettoyage de l'Yverre. Le SyAGE pourrait s'associer avec le KEC (Kayak Epinay Club, qui organise déjà ce type d'évènement) pour proposer cette activité aux riverains.
- Concernant la présence de moustiques dans les zones humides qui est identifiée comme un facteur pouvant limiter l'acceptabilité de certains projets : il est proposé de travailler sur des projets de réintroduction des chauve-souris, hirondelles et amphibiens, qui les consomment.
- Le site réhabilité de la Couture à Combs-la-Ville (qui a fait l'objet d'une visite le mercredi 10 novembre dans le cadre de la concertation du public pour la révision du SAGE de l'Yverre) est identifié comme lieu propice pour la mise en place d'ateliers et de ballades de sensibilisation du public aux problématiques environnementales.
- Il est essentiel de sensibiliser dans les écoles. Il faut également arrêter de bétonner les cours d'école. Il faut au contraire les désimperméabiliser.
- Il serait pertinent de monter des projets communs entre l'amont et l'aval du territoire.



## **FIN DE LA SEANCE**

La séance s'est terminée à 20h34.

Il a été rappelé que suite aux différents évènements de concertation du public, le garant dispose d'un mois pour rédiger une note sur la concertation du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres. Cette note sera accessible à tous sur le site du SyAGE.